

Chers parents,

La deuxième année se profile à l'horizon... Nous sommes ravies d'accueillir votre enfant l'année prochaine. La rentrée aura lieu le 28 août 2023.

Le Décret gratuité pour les premières et deuxièmes primaires entre en vigueur à la rentrée 2023. Cela signifie que tout le matériel scolaire (colle, ciseaux, stylo, crayon, classeur, farde, gomme,...) est financièrement pris en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous avons commandé tout le matériel nécessaire pour la deuxième primaire en privilégiant la qualité. Nous avons notamment choisi le stylo *roller Stabilo Easy* car nous trouvons qu'il est ergonomique et facile à utiliser pour les débutants.

L'année prochaine, **vous devrez donc fournir à votre enfant** :

- Un cartable
- Une trousse (celle de l'année passée si elle est toujours en état)
- Un stylo si vous souhaitez qu'il appartienne à votre enfant (pas de bic, même effaçable)
- Une boîte de mouchoirs
- Une gourde
- Des boîtes à collation/tartines
- Un sac de gym (sac, t-shirt jaune, short ou legging et chaussures de gym)
- Un sac de natation (sac, maillot et serviette)

À la rentrée, nous vous demanderons également de **recouvrir les cahiers de votre enfant** avec des couvertures plastifiées transparentes :

- 1 cahier d'écrivain A4
- 1 cahier de travail A4
- 1 manuel de lecture A4
- 1 cahier de dictées A5

Pour rappel, nous n'autorisons pas les élèves à amener des jouets à l'école afin d'éviter tout conflit. Les livres de coloriage sont autorisés pendant les récréations mais pas en classe.

Merci pour votre collaboration et, d'avance, nous vous souhaitons d'excellentes vacances !

Mesdames Églantine et Julie